

La nouvelle formation générale au collégial

« Une formation générale commune enrichie et plus cohérente », c'est là une des cibles de renouveau pour les collèges qu'avait retenue la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science dans son document d'orientation publié en avril dernier.

Mais il ne nous semble pas que ce soit cette visée, fort noble au demeurant, qui, actuellement dans les collèges, mobilise les cœurs. L'énergie paraît plutôt tout entière consacrée à la compréhension des attentes du ministère et au respect des échéances qu'il a fixées. L'incertitude et la bousculade risquent de faire oublier que le véritable sens du projet de renouveau, ce n'est pas de mettre en place des cours au plus vite, mais bien d'offrir une formation générale enrichie et plus cohérente.

Et la réussite de ce projet dépend très largement de deux facteurs : la qualité de ce que propose le ministère, dans ses devis, en matière de formation générale ; la qualité de l'enseignement qui sera dispensé dans les collèges à partir des devis ministériels. Sur les deux plans, la réforme ne paraît pas très bien engagée.

C'est au ministère qu'il revient de déterminer les objectifs de formation générale et il s'agit là d'un enjeu social important. En effet, tout en étant en lien avec la formation technique et la formation préuniversitaire, ces objectifs devraient préciser les apprentissages essentiels (fondamentaux, aurait-on dit naguère) que doit faire tout étudiant de cégep, peu importe le programme auquel il est inscrit, au-delà des considérations plus immédiates, et « utilitaristes » pourrait-on dire, reliées aux exigences du monde du travail ou des études universitaires.

Nous voyons difficilement comment, dans la définition des objectifs de formation générale, on peut faire l'économie d'un débat de société. Mais ce débat n'a pas eu lieu. On a concocté, en vase clos, une proposition de formation générale qu'on a soumise, par morceaux, à la consultation dans les cégeps et de là, on a rédigé les devis ministériels. Le tout en un trimestre. Et cette approche technocratique a donné des résultats décevants.

On y est allé de façon comptable : un cours de plus ici, deux de moins là, etc. On a défini des objectifs d'apprentissage pour chaque cours, mais sans se donner la peine de préciser les objectifs pour l'ensemble des cours, ni de retenir des fils conducteurs. On est bien loin d'une approche programme puisqu'on se retrouve ainsi avec des cours de formation générale sans liens apparents entre eux, sans liens apparents, non plus, avec les cours de formation préuniversitaire et technique. Peut-on vraiment parler d'une plus grande cohérence ?

Par ailleurs, il est loin d'être évident que les choix qu'on a faits constituent un enrichissement de la formation générale. Il nous semble difficile de qualifier de « générale » une formation qui laisse si peu de place aux objectifs reliés à la compréhension de l'histoire, des institutions politiques et économiques et de l'environnement, pour ne mentionner que ces domaines.

Entendons-nous bien, nous ne proposons pas ici un moratoire. Il est trop tard pour cela. Mais nous croyons qu'il ne faut pas considérer les devis ministériels comme une œuvre achevée. Nous souhaiterions que tous y voient un nouveau point de départ pour améliorer la formation générale. Et nous espérons que le ministère sera attentif, **dès maintenant**, à toutes les critiques et suggestions, qu'elles viennent du monde de l'éducation ou d'ailleurs, susceptibles d'enrichir et de rendre plus cohérents les devis de formation générale. On se retrouverait ainsi dans une situation de renouveau continu au collégial.

Mais, comme on l'a dit, la cohérence et la richesse de ce que pourrait proposer le ministère ne sauraient, à elles seules, être un gage de la qualité des apprentissages. Celle-ci passe évidemment par l'enseignement dispensé dans chaque collège, dans chaque classe.

Il faut admettre ici que le ministère demande aux enseignantes et aux enseignants qui devront dispenser les cours de formation générale de faire beaucoup de choses... en peu de temps, et avec peu de ressources.

Outre que de s'habituer à une nouvelle terminologie – qui est souvent loin d'être univoque –, de construire de nouveaux cours et de chercher à mettre de la cohérence là où il n'y en a pas, les enseignantes et les enseignants devront dorénavant fonctionner dans le cadre d'une approche par compétences. Or cette approche exige, au-delà des détails de la méthode qui lui est associée, un changement de perspective radical pour un bon nombre d'enseignants qui sont centrés sur le contenu de cours à transmettre. Dans une approche par compétences, tout se structure – les objectifs, le contenu, les activités d'enseignement et d'apprentissage, l'évaluation, l'horaire, etc. – à partir des résultats d'apprentissage attendus ; et ces résultats sont reliés à des situations réelles de travail, d'études universitaires et de vie en société. L'élève n'apprend plus pour passer des examens mais pour connaître, faire et vivre des choses au-delà de son cours collégial. On parle ici de capacités de niveau supérieur, d'intégration et de transfert d'apprentissages. Ajoutons que l'approche par compétences fait appel, entre autres, au travail interdisciplinaire et à l'utilisation systématique de l'évaluation formative, deux choses qui ne sont pas monnaie courante au collégial.

Un tel changement de perspective peut, à notre avis, contribuer de façon significative à améliorer la formation générale des élèves. Mais encore faut-il laisser **le temps** aux enseignantes et aux enseignants de comprendre ce qu'est l'approche par compétences et de l'approprier. Et il faut aussi leur fournir **les moyens** pour mettre en œuvre cette approche, notamment une façon de procéder qui convienne au domaine de la formation générale. Faute de cela, il y a des risques que les enseignants continuent d'enseigner à peu près les mêmes choses... et de la même façon qu'avant la « réforme ». Et dans ce cas, l'approche par compétences se résumerait à remplacer un terme (objectif) par un autre (compétence) : rien là qui puisse mener à une formation générale enrichie et plus cohérente pour les élèves du collégial. ▣

Le comité de rédaction